

L'accompagnement scolaire est assuré par la Ville de Dardilly, cette activité est rattachée au service municipal de l'enfance, de la jeunesse, et de l'éducation au développement durable et à l'environnement.

Cette action est destinée aux élèves de collège et de lycée.

Les séances sont encadrées par des référents du service municipal enfance et jeunesse ainsi que des **bénévoles dardillois**.

L'objectif de cet accompagnement scolaire est d'aider les enfants à effectuer et organiser leur travail personnel, à leur apporter une aide méthodologique.

FONCTIONNEMENT

Pour bénéficier de l'accompagnement scolaire, les jeunes doivent être **inscrits obligatoirement à la salle des jeunes après avoir dûment complété la fiche d'inscription, transmis les documents obligatoires et s'être acquitté de l'adhésion annuelle**.

Trois séances hebdomadaires sont proposées les lundis, mercredis et jeudis **à partir du 12 septembre 2022**, de 18h00 à 19h30. Possibilité de venir aux séances de son choix dans la semaine. Le règlement est au forfait mensuel ou à la séance pour les venues occasionnelles (pas plus de 2 fois par mois).

Les jeunes sont accueillis à la salle des jeunes. Les séances se déroulent salle Voltaire.

REGLEMENT :

- Les jeunes peuvent arriver jusqu'à 18h30 maximum. Au-delà de cet horaire, l'équipe se réserve le droit de refuser la présence du jeune.

- Il est demandé au jeune de venir pour un minimum pour 45 min de travail. Ils peuvent quitter la séance avant 19h30 s'ils ont terminé leurs devoirs. Ils peuvent rentrer chez eux s'ils en ont l'autorisation ou se détendre à la salle des jeunes.

- Les jeunes doivent disposer de leurs matériels de travail (cours, livres, fournitures...)

- Les jeunes sont priés de prendre connaissance de leur travail avant 18h. L'accès à Pronote ne sera plus autorisé au-delà cet horaire.

- L'utilisation du téléphone portable est proscrite pendant la séance ; si le jeune doit être joignable, laisser le téléphone en mode silencieux. Le téléphone portable ne remplace pas une calculatrice.

- L'utilisation des ordinateurs n'est pas assurée ni systématique

- Un minimum de sérieux et de respect (personnes, matériel, etc...) sera demandé.

- Toute nourriture ou boisson (hormis bouteille d'eau) sont exclus pendant l'activité. Les déplacements sont limités

- Les jeunes peuvent travailler en binôme ou en petit groupe sous réserve de la validation de l'équipe d'encadrement

- Les jeunes sont invités à nettoyer leur table et à ranger leur chaise à leur départ

En cas de manquements et/ou remarques répétées de l'équipe, le(la) jeune pourra se voir exclu(e) de manière temporaire ou définitive

Merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et le ramener à la salle des jeunes. Garder ce règlement chez vous.

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Signer et dater.

Merci

Le responsable légal

Nom

Le .../.../....

Le jeune

Nom Prénom

Le .../.../....